



## Remise des clés, location de salle

Par **Phenixrs**, le **18/09/2014** à **19:16**

Bonjour,

Nous avons loué une salle pour un mariage sur un week-end (Samedi + dimanche) en espérant, comme nous pensons dans la très grande majorité des cas, pouvoir récupérer les clés le vendredi soir pour commencer l'installation des tables et de la décoration.

Depuis, une personne de la mairie a louée la salle le vendredi soir pour un loto qui doit se finir vers 3h du matin le samedi. Nous avons été informé par hasard de cela, mardi dernier, en croisant la personne chargée de la remise des clés... et cela à une semaine du mariage (Il a lieu le 27/28 septembre).

Cela remet en cause toute l'organisation du mariage, puisque le samedi matin était réservé pour la préparation de la mariée, les photos, ...

Le maire nous a pris de haut, ne veut rien savoir, prétextant que si nous voulions faire la mise en place le vendredi, il fallait louer la salle aussi le vendredi.

Dans ce cas là, si on pousse le raisonnement à l'absurde, l'organisateur du loto aurait du louer la salle pour le samedi aussi puisqu'il va finir à 3h du matin... sur notre temps de location !

Qui à tort, qui a raison, qu'est ce que l'on peut espérer de la mairie ?

Demander les clés à 0h01 est un peu puéril mais tellement tentant vu l'accueil du maire. Est-on en droit de le faire ?

En dernier recours si nous trouvons une autre salle, est-ce que la location de la salle peut-

être annulée sachant qu'un acompte a été versé ?

Merci d'avance de nous éclairer car le moral de la mariée n'est pas au mieux.

Sylvain

Par **Lag0**, le **18/09/2014** à **19:21**

Bonjour,

Il faut voir le contrat de location, mais généralement, quand vous louez quelque chose le samedi, cela commence rarement à minuit, mais plutôt aux heures d'ouverture des bureaux (8 ou 9 heures du matin).

Certes, certaines locations peuvent commencer la veille au soir à l'heure de la fermeture des bureaux, mais ce n'est pas une obligation.

Donc encore une fois, relire le contrat...